

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT LOCAL N° DNCMP/381/F /2017

**POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DU MATERIEL DE BUREAU ET
DES IMPRIMÉS.**

Date de Publication : 12/09/2017

Date d'ouverture des offres : 11/10/2017

La REGIDESO lance un avis d'Appel d'Offres Ouvert Local pour la fourniture et la livraison du matériel de bureau et des imprimés.

Les caractéristiques des produits souhaitées par la REGIDESO sont définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

1. Objet

- 1.1 La REGIDESO ci-après dénommée « l'Acheteur », lance un Avis d'Appel d'Offres en vue de l'obtention des fournitures dont les spécifications techniques sont détaillées dans les bordereaux des prix du présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert Local (DAOOL).
- 1.2 Le Soumissionnaire retenu doit livrer les fournitures dans les délais indiqués dans les Données Particulières d'Appel d'Offres (DPAO), à compter de la date de notification définitive du marché.
- 1.3 Dans le présent DAOOL, les termes « soumission » et « offre » et leurs dérivés sont synonymes, et le terme « jour » désigne un jour calendaire.

2. Allotissement

Le marché est constitué de deux lots et chaque lot est indivisible à savoir.

- Lot.1 : Fournitures de bureau ;
- Lot.2 : Fournitures des imprimés.

Le soumissionnaire pourra soumissionner sur un, ou tous les deux lots.

3. Financement

Le marché est financé à 100% sur fonds propres de la REGIDESO en monnaie locale.

4. Participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale de tous les pays justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises au sens des articles 52, 53 et 54 de la loi N°1/01 du 04 février 2008 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

Les personnes frappées d'inéligibilités au sens de l'article 55 de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'offres. .

M

5. Garantie bancaire de soumission

Une garantie de soumission d'Un million (1.000.000 FBU) de francs burundais pour le lot1 et Cinq Cents Mille de francs Burundais (500.000 FBU) pour le lot 2 est exigée ou l'équivalent en monnaie de l'offre, délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en annexe.

**N.B :L'absence de la présente garantie entraîne le rejet pur et simple de l'offre.
Une copie ou une caution scannée entraînera aussi le rejet de l'offre lors de l'analyse des offres.**

6. Lieu et délai d'exécution

Les fournitures seront livrées et déchargées dans les entrepôts de la REGIDESO, à Bujumbura endéans trente (30) jours calendaires au maximum.

7. Consultation et Obtention du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 15 h 30', heure locale à l'adresse ci-après:

*Service Approvisionnements de la REGIDESO
Avenue Pierre NGENDANDUMWE, Immeuble Central Building
B.P. 660 BUJUMBURA
Tél. 22.1169, 225163*

Il pourra être obtenu au service des approvisionnements de la REGIDESO sur présentation :

- d'un bordereau de versement de cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU) non remboursables au compte N° 1132/005 ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI** au nom de la REGIDESO ou à son compte **IBB n° 626/01/59** et d'un bordereau de cinquante mille Francs Burundais(50.000FBU) non remboursables au compte N° 1101/001.04 ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**.

8. Dépôt et ouverture des offres.

Les offres sous plis fermés et rédigées en langue française devront parvenir à la Direction Générale de la REGIDESO B.P. 660 Bujumbura, au plus tard le 11/10/2017 à 9 heures.

Elles porteront la mention «**Offre pour la fourniture et la livraison du matériels de bureau et des imprimées DAOOL N° DNCMP /384/F/2017**».

A n'ouvrir qu'en séance publique du 11/10/2017 à 9 heures 30 minutes.

L'ouverture des offres aura lieu le 11/10/2017 à 9 heures30 minutes.

dans la salle des réunions de la Direction Générale de la REGIDESO, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants et d'un représentant de la DNCMP.

M

9. Lieu et Délai de livraison

Le délai de livraison est fixé à trente (30) jours calendaires au maximum à compter de la notification définitive du marché.

En cas de retard de livraison ou de livraison non conforme aux stipulations du marché, le fournisseur subira les pénalités prévues par la loi sur les Marchés Publics.

10. Délai d'engagement

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

1. Renseignement

Toute demande de renseignement doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus tard vingt et un (21) jours avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 23 / 08 / 2017

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA REGIDESO**

Jéroboam NZIKOBANYANKA

